

## Conditions pour la location « Bareboat» en Grèce

### Conditions de Location

Dans les paragraphes ci-dessous, vous trouverez des informations sur les conditions générales de la location de voilier ou yacht à moteur en Grèce.

### Demande de Disponibilité

Vous devez nous envoyer vos préférences:

- type de bateau,
- la période et durée,
- la zone de navigation avec la base de départ et d'arrivée,
- le nombre de personnes (adultes, enfants).

Nous vous répondons sur la disponibilité.

### Réservation et Conditions de Paiement

Votre réservation doit être effectuée par écrit et nous être retournée par email, fax ou courrier.

Pour effectuer le contrat vis-à-vis des autorités grecques Escale Yachting a besoin des renseignements suivants pour chacun des participants :

Nom, prénom, date de naissance, nationalité, numéro de la carte d'identité ou du passeport.

Ces renseignements sont confidentiels et ne seront pas divulgués à d'autres fins que ceux définis ci-dessus.

Un acompte de 50% à la réservation, le solde 4 semaines avant le départ est demandé pour le règlement de la croisière. Le paiement de l'acompte et de la totalité de la croisière implique que le participant accepte l'ensemble de nos termes et conditions.

Nous vous confirmons définitivement votre croisière par email ou courrier à la réception de l'avance et nous envoyons la facture et le contrat de location en cinq exemplaires à nous retourner signé avec une photocopie de la licence de voile ou un permis mer, du skipper principal.

### Expérience et Qualification

Conformément à la réglementation grecque, deux skippers doivent se trouver à bord, pour la sécurité de l'équipage et du voilier. L'un des skippers doit posséder une licence de voile ou un permis mer, prouvant ses compétences. Le deuxième skipper s'il ne possède pas de licence peut faire une déclaration sur l'honneur à l'embarquement. N'oubliez pas de prendre avec vous les originaux, ils devront être présentés aux autorités grecques au départ du charter.

### Pièces à fournir pour les autorités grecques

Au départ du charter nous avons besoin :

- Du contrat de location en cinq exemplaires signés par vous-même.
- Du diplôme du skipper principal et d'une attestation sur l'honneur indiquant que le deuxième skipper est capable de mener le bateau.
- De la liste d'équipage (nom, date de naissance, nationalité, numéro de passeport).

### Documents pour votre séjour

Tous participants à la croisière doit posséder une carte d'identité ou un passeport valide. Si le participant ne possède pas ce document il ne pourra participer à la croisière. Dans ce cas aucune indemnité ou remboursement de pourrait être demandé.

### Embarquement / Débarquement

En général la location a lieu du samedi au samedi :

Embarquement et Check-in à **17:00 h**

Débarquements Check-out à **9:00 h**

D'autres arrangements peuvent être pris après accord spécial.

Pour le Check-in, une liste d'inventaire du bateau vous sera donnée que vous devez contrôler. Un responsable sur place se fera un plaisir de vous expliquer les éléments essentiels pour le bon fonctionnement du voilier. N'hésitez pas à lui poser les questions que vous jugerez utile pour la prise en main de votre bateau. Au retour nous inspectons ensemble le voilier qui doit être rendu propre, avec le plein d'eau et de carburant.

### Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie remboursable est demandé lors de l'embarquement pour couvrir la franchise et doivent être payés en espèces ou par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD). Ce dépôt est retourné à la restitution du bateau en cas de non accident ou de dégâts. Le dépôt de garantie varie d'un bateau à l'autre entre 1000 et 3000 euros.

## Conditions pour la location « Bareboat» en Grèce

### Frais d'annulation

Les frais d'annulation sont calculés selon la période entre la date d'annulation et la date de départ comme suit:

- a) Pour les réservations annulées 99 jours ou plus avant le départ, 3% de l'acompte est retenu.
- b) Pour les réservations annulées 98-45 jours avant le départ, 50% de l'acompte est retenu.
- c) Pour les réservations annulées 44-0 jours avant le départ, 100% de l'acompte est retenu.

### Réclamation

Si durant la croisière vous avez rencontré des problèmes et que vous avez des raisons de vous plaindre vous devez immédiatement en informer le secrétariat Escale Yachting.

### Assurance

Conformément à la loi grecque, tous les bateaux sont entièrement assurés (assurance à responsabilité civile): Vous êtes couverts pour les dommages occasionnés sur les autres voiliers par vous et les passagers. Vous êtes couverts pour les dommages occasionnés sur votre propre voilier et sur l'équipage. Cette assurance couvre aussi la pollution que vous pouvez occasionner.

### Frais Annexes

Selon la base embarquement et le type de bateau, il peut être inclus ou non dans le prix de location des frais annexes (le nettoyage en fin de croisière, la literie, le moteur hors-bord...). Dans ce cas nous vous informerons du coût supplémentaire lors de votre demande d'information.

### Skippers/Hôtesse

Vous pouvez aussi choisir de naviguer avec un skipper et/ou une hôtesse.